

Inscription scolaire

Les modalités d'inscriptions aux écoles primaires publiques (de mi-janvier à fin mars)

Depuis 2019, la scolarisation est obligatoire en septembre de l'année des 3 ans de l'enfant et non à partir de la date anniversaire.

Les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 seront scolarisés en septembre 2022.



Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école publique primaire (maternelle ou élémentaire) de L'Isle-Adam.

Merci de télécharger les documents ci-dessous "Nouvelle inscription scolaire" et "Autorisation de scolarisation" afin de prendre connaissance des démarches à suivre.

Documents

[Nouvelle inscription scolaire
fiche de renseignement](#)

Liens utiles

[La restauration scolaire](#)

[Service de RDV en ligne](#)

[Calcul du quotient familial](#)

[Prestations péri et extra scolaires - ALSH JP Nomblot](#)

Contact

Service Enfance / Affaires scolaires

Castelrose - 1 avenue de Paris

01 34 08 19 09 / 19 27

s.enfance@ville-isle-adam.fr

Horaires au public

8h45/11h30 du lundi au vendredi

13h30/17h mardi et mercredi

13h30/16h30 vendredi

Fermé le lundi et jeudi après-midi et le samedi

